

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 21 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Effectif en exercice	19
Présents	16
Votants	19

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Annie LLOPIS, Caroline PILANTHEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :

15/01/2025

Date d'affichage :

22/01/2025

Pouvoirs :

Delphine ROBY-PASCAL donne pouvoir à Gérald BONNARD,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Fabienne SOLER

**20250121 - 02 – FINANCES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE**

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame SOLER rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé la répartition suivante :

Budget 2024 hors dettes	Maxi 25%	Ouverture de crédits 2025				
		Chapitre	Article	Montant		
1 355 029	338 757	Chapitre 20	203	2 000		
			2 051	2 000		
			total	4 000		
		Chapitre 21	211	2 000		
			212	8 000		
			2 128	5 000		
			2 135	8 000		
			2 151	10 000		
			21 538	10 000		
			2 158	2 000		
			2 183	1 000		
			2 184	1 000		
			total	45 000		
		Chapitre 204	204 182	10 000		
		Chapitre 23	231	50 000		
		1 355 029	338 757	TOTAUX		109 000

Les restes à réaliser 2024 pour la section d'investissement s'élèvent à **194 000 euros**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 109000€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 109000€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Fabienne SOLER



Le Maire,
Olivier TISSERAND

